SUIVI DES RECOMMANDATIONS

Quartier chinois Modification aux paramètres identifiés au Plan d'urbanisme AC21-SC-06 (AVIS)

Fiche adressée au demandeur de l'avis

Note : Cette grille a pour but d'informer le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger des mesures entreprises par le demandeur suite aux recommandations du présent avis. Veuillez remplir le tableau ici-bas et le transmettre à la permanence préalablement à la prochaine séance prévue pour ce projet, le cas échéant.

Veuillez aussi noter que ce tableau demeure un outil de travail afin de favoriser les échanges et de faciliter la compréhension de l'évolution du projet.

	Recommandations (thèmes) *	Suivi effectué (texte à inclure, si applicable)
01	Prendre les mesures nécessaires, tel un règlement de contrôle intérimaire, pour éviter que d'éventuels droits acquis ou des projets immobiliers en gestation dans le Quartier chinois mettent en péril les scénarios d'aménagement visés par la présente demande.	Le projet de règlement est accompagné d'une résolution de contrôle intérimaire et d'un projet de règlement intérimaire s'appliquant aux nouvelles constructions et aux agrandissements de bâtiments dans le territoire visé
02	Réfléchir à la question de la vocation résidentielle du Quartier chinois afin d'y maintenir la population ; étudier la possibilité d'aider financièrement les propriétaires souhaitant remettre les immeubles en état.	L'arrondissement Ville-Marie s'est doté d'un Plan d'action 2021-2026 pour le développement du quartier chinois. Un volet de ce plan d'action concerne entre autres la vocation résidentielle du quartier. La Ville de Montréal est consciente que la diminution du nombre de logements abordables dans le Quartier chinois constitue un enjeu pour maintenir la population résidente actuelle et conserver l'identité historique du quartier. La Ville de Montréal entend utiliser les différents leviers d'actions à sa disposition pour maintenir et développer le parc de logements sociaux et abordables (objectif 1.3 et action 1.3.1). Également, afin de contribuer à la vocation résidentielle du Quartier chinois, le Plan d'action favorise d'aménager l'espace public pour améliorer le cadre de vie du quartier (objectifs



AC21-SC-06

Quartier chinois

Modification des paramètres identifiés au Plan d'urbanisme

		1.1 et 1.2) dans le but de notamment améliorer le verdissement du quartier, accroître la sécurité, améliorer les conditions de circulation piétonne, augmenter la plantation d'arbres et diminuer les îlots de chaleur. De plus, la Ville de Montréal offre une gamme de programmes d'aide financière pour les bâtiments résidentiels et mixtes.
03	S'assurer de conserver la vitalité caractéristique du Quartier chinois; approfondir la connaissance des composantes de l'esprit du lieu et des activités se déroulant aussi hors du cadre bâti.	L'arrondissement Ville-Marie s'est doté d'un Plan d'action 2021-2026 pour le développement du quartier chinois. Ce plan d'action vise spécifiquement à soutenir la vitalité du quartier notamment en enrichissant l'expérience vécue par la population usagère du quartier (objectif 1.2) et en encourageant les initiatives pouvant dynamiser le quartier et générer de l'achalandage (objectif 2.3). Ces objectifs sont assortis de stratégies d'action. Le Quartier chinois se particularise par sa vitalité et son offre commerciale unique à Montréal. Le Plan d'action se donne comme objectif de dresser un portrait du tissu commercial dans le but de mettre en place des actions qui auront pour effet d'améliorer le tissu commercial (objectif 2.2).
04	Approfondir les connaissances démographiques, historiques et patrimoniales; poursuivre et raffiner les études de caractérisation du quartier afin d'inclure des aspects tels les pratiques et traditions, la vie communautaire et l'activité commerciale.	Les travaux du comité de travail mis en place au printemps 2021 ont démontré l'importance d'approfondir les connaissances du secteur. L'étude réalisée par Luce Lafontaine Architectes, ayant joué un rôle important pour l'élaboration du projet de règlement, démontre l'importance que la Ville accorde au développement de ses interventions sur la base d'études de qualité. Au cours des prochains mois, des études et des inventaires complémentaires seront planifiés afin de poursuivre le développement des connaissances du Quartier chinois. Plus précisément, la Ville prévoit réaliser des études et des inventaires sur le potentiel archéologique du Quartier chinois, sur le patrimoine immatériel et sur les enseignes.



		La Ville de Montréal entend poursuivre ses
	Poursuivre la collaboration avec le comité	collaborations avec le comité mixte
	mixte afin que les futurs projets lui soient	conformément aux règles prévues aux
05	présentés en lien avec la préservation et la mise en valeur du patrimoine du Quartier	règlements des comités aviseurs.
	chinois.	

^{*} Vous référer aux recommandations intégrales à la section « Avis préliminaire et recommandations du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger » de l'avis.

